

Une voix: Jetez vos notes.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre.

M. Paproski: Déposez votre discours.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): On a déjà bien des fois soulevé cette question ici. Bien que le Règlement interdise aux députés de lire leur discours, il est difficile de les empêcher de se reporter à des notes comme il arrive très fréquemment. La présidence éprouve beaucoup de difficultés à rendre une décision à ce sujet. Le seul fait que cela ait été porté à l'attention de la présidence et des honorables députés à plusieurs occasions suffit à rafraîchir utilement la mémoire de la Chambre et des députés.

M. Baldwin: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement signaler à l'honorable député que s'il tient à lire son discours, qu'il le lise au moins scientifiquement.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le niveau d'intelligence que révèlent ces interventions est une bonne indication de la somme de travail que les députés ont consacrée à la question.

M. Danforth: Qui vous l'a donc écrit?

M. Gillespie: Comme je le signalais au sujet du député de Hillsborough, il me semble qu'il a abordé la question avec un certain intérêt mais qu'il a fait machine arrière au moment critique. Il n'était pas prêt à se prononcer sur la question de savoir si nous nous opposons vraiment à l'échange de renseignements avec la Russie. Il a proposé, et cela ne lui fait pas honneur—il a même insinué—que ce protocole entre le Canada et l'URSS risquait de porter atteinte dans une certaine mesure à nos relations avec nos bons amis. Je crois que c'est indigne de lui. Je ne pense pas qu'il doive recourir à des tactiques aussi basses à la Chambre.

M. MacInnis: Vous vous êtes remis à lire.

M. Gillespie: Je crois bien, monsieur l'Orateur, que son leader ne partagerait pas ce point de vue. Permettez-moi de vous donner lecture des observations que la presse avait attribuées à son leader lors de son retour il y a près d'un an d'un voyage d'une semaine en Russie. Sans doute vaut-il la peine de signaler à ce sujet que M. Nixon, président des États-Unis, n'y avait passé que dix jours lors d'une visite précédente. Il s'agit d'un article de Robert Stanfield paru dans le *Journal d'Ottawa* le samedi 1^{er} août 1970. D'après cet article, il aurait déclaré:

Il existe cependant des possibilités de coopération entre nos deux pays dans des domaines tels que l'échange d'informations à ce sujet...

Il parlait de sa récente visite de l'Institut arctique de Leningrad.

Hormis les questions politiques, c'est la structure des échanges internationaux et les relations canado-soviétiques qui sont venus le plus souvent au premier plan. Je suis convaincu que la porte est loin d'être fermée à des activités dynamiques et soutenues dans ce domaine entre le Canada et l'Union soviétique.

[M. MacInnis.]

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Le chef de l'opposition fit alors la réflexion suivante après avoir déclaré qu'il reconnaissait la nécessité de certains moyens:

...l'URSS et les pays occidentaux doivent trouver un moyen de coexistence pacifique, peu importe le nom qu'on veuille lui donner.

A mon avis, le protocole conclu entre le Canada et l'URSS tout récemment est précisément le moyen auquel songeait le chef de l'opposition. Dans sa réponse au député de Hillsborough, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) le mit au défi d'affirmer que lui ou son parti n'approuvait pas le protocole. Le député de Hillsborough ne releva pas le défi et nous pouvons donc supposer qu'il accepte vraiment le protocole dont j'ai parlé.

M. MacInnis: Vous lisez votre texte encore une fois.

M. Gillespie: Ce qu'il nous faudrait savoir...

Une voix: Vous savez lire, c'est déjà quelque chose.

M. Gillespie: ...c'est s'il y a des termes que le député n'approuve pas dans le protocole. Il n'a rien dit aujourd'hui de nature à nous faire croire qu'il en désapprouvait certains passages. Au lieu de cela, il a déclaré que le protocole aurait dû être présenté au Parlement d'une façon ou d'une autre, avant d'être signé. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bien précisé que c'est loin d'être la première fois que l'on signe un protocole avant de le présenter à la Chambre. De fait, il a donné comme exemple le protocole conclu entre le Canada et la Chine ou signé par les deux pays, alors que le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était premier ministre.

M. MacInnis: Et les libéraux qualifiaient cela de criminel.

M. Gillespie: J'aimerais savoir du très honorable représentant, qui va prendre part au débat bientôt je crois, s'il désapprouve le fait de ne pas avoir déposé ce protocole au Parlement avant de le signer.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je veux simplement signaler qu'il n'y a jamais eu de protocole entre le Canada et la Chine.

Des voix: Bravo!

Une voix: Renseignez-vous avant de parler.

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, le très honorable représentant aura amplement l'occasion de développer ce point dans ses remarques.

M. MacInnis: Vous avez dû mettre cette page de côté sans la lire.

M. Gillespie: Qu'il me soit permis de préciser, point qui tracasse peut-être les députés d'en face, soit la véritable nature d'un protocole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous y voilà.